



1 CAMION PAR FLUX DE DÉCHETS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- EMBALLAGES EN PLASTIQUE, ALUMINIUM, CARTON ET PAPIERS
- DÉCHETS ALIMENTAIRES
- RÉSIDUS DE JARDIN
- SAPINS DE NOËL
- BRANCHAGES EN FAGOT

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V
6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D
8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L
9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D
29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 L
30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M
31 S	31 M	31 M	31 M	31 D	

Imprimé avec des encres végétales sur du papier 100% recyclé

Zone A (Beaunçon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers)
 Zone B (Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg)
 Zone C (Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles)
 * Sous réserve d'éventuels changements de l'éducation nationale

BON À SAVOIR

Pour faciliter le travail des agents, les bacs sont à **présenter la veille au soir de la collecte** avec la **poignée côté rue**.

Collecte des jours fériés maintenue.

SAUF le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier !

Emménagement, déménagement ou changement de situation : contactez nos services par mail à contact@ccac.fr



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Collecte une fois par semaine en porte à porte (détails au verso)



EMBALLAGES EN PLASTIQUE, ALUMINIUM, CARTON ET PAPIERS

Collecte une fois par semaine

- ▶ Les déchets sont à déposer en vrac dans le bac.
- ▶ Sacs opaques dans le bac à couvercle jaune = refus de collecte

▶ **DÉCHETS INTERDITS** : verres, textiles (bornes prévues à cet effet), essuies tout, mouchoirs, couches, litières, batteries au lithium...



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte une fois tous les 15 jours

- ▶ Le couvercle doit être fermé.
- ▶ Les sacs présentés en dehors des poubelles ne sont pas collectés (sauf sacs rouges avec le logo de la CCAC prévus à cet effet).



RÉSIDUS DE JARDIN

Forfait payant non obligatoire
Collecte une fois tous les 15 jours (détails au verso)



COLLECTE SPÉCIALE DES SAPINS

Accessible à TOUS avec ou sans abonnement "résidu de jardin"

- ▶ Les sapins sont à déposer à même le trottoir, sans sac à sapin, sans neige artificielle, et sans décoration.



COLLECTE SPÉCIALE DES BRANCHAGES EN FAGOT (OPTION PAYANTE)

Accessible à TOUS avec ou sans abonnement "résidu de jardin"

- ▶ Collecte des branchages en fagot payante sur rendez-vous et sous conditions spécifiques.



1 CAMION PAR FLUX DE DÉCHETS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- EMBALLAGES EN PLASTIQUE, ALUMINIUM, CARTON ET PAPIERS
- DÉCHETS ALIMENTAIRES
- RÉSIDUS DE JARDIN
- SAPINS DE NOËL
- BRANCHAGES EN FAGOT

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L	31 S	31 S	30 L	31 J



DÉCHETS ALIMENTAIRES (restes de repas, poissons et arêtes, viandes, carcasses, épilchures...) Service compris dans la part fixe de la facture de la redevance incitative

► Les déchets sont à déposer en vrac ou à l'aide de sacs biodégradables transparents, qui sont eux mêmes à jeter, dans le bac marron ou dans la borne dédiée.

COLLECTE EN PORTE À PORTE

► Sacs opaques dans le bac marron = refus de collecte

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (BORNES)

(uniquement pour les usagers non équipés en bac à déchets alimentaires)

► Badge à récupérer dans les locaux de la CCAC au 17 bis rue Guillemot à Chantilly.

► Bornes à déchets alimentaires : liste des conteneurs sur le site aireauvert.fr



RÉSIDUS DE JARDIN
FORFAIT PAYANT NON OBLIGATOIRE
Collecte une fois tous les 15 jours

► Forfait payant pour les résidus de jardin d'avril à décembre.
► Seuls les bacs (120L ou 240L) fournis ou pucés par la CCAC sont collectés. Tout autre contenant ou résidu de jardin déposés au sol ne sont pas ramassés.



ENCOMBRANTS

► Retrait des encombrants (gros objets) : RDV en ligne sur le site aireauvert.fr ou par téléphone au 0 800 001 098

ET AUSSI...

► Bornes à verre : liste des conteneurs sur le site aireauvert.fr
► Déchetteries : accès gratuit à l'ensemble des déchetteries du SMDO. Horaires et jours d'ouverture sur le site smdo.fr
► Bornes à textile : liste des bornes sur le site aireauvert.fr

Emménagement, déménagement ou changement de situation : contactez nos services par mail à contact@ccac.fr

Scannez ce QR Code pour accéder au site aireauvert.fr et à l'ensemble des informations concernant la collecte des déchets

